

# MAIRIE DE GEYSSANS 280, Rue des Tilleuls 26750 GEYSSANS

Tél: 04 75 02 97 44

Envoyé en préfecture le 03/09/2021 Reçu en préfecture le 03/09/2021

Affiché le 0 3 SEP. 2021



ID: 026-212601405-20210902-DELIB\_37\_2021-DE Mail: nk

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 37/2021

#### Séance du 02/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le 02 Septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Geyssans, dûment convoqué le 27/08/2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr André MEGE, Maire.

Etaient présents : MM Joël BONNET, Jean-Paul CHALLANCIN, Jocelyn FIAT, Bruno JULIEN, Marc LYKO, William SAVOYE, Mmes Audrey GONSON, Carole LADREIT, Agnès MONNET, Evelyne ROIBET,

Etaient absents: Mmes Noëlle SARROLA, M Jonathan CAFFYN, Hervé RAVEL a donné procuration à André MEGE, Nicole COLLIN a donné procuration à Marc LYKO

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, William SAVOYE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Complément à la délibération n° 17/2020 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente pour une location régulière annuelle.

Monsieur Le 1<sup>er</sup> adjoint explique qu'il a été contacté pour une demande de location annuelle régulière de la salle polyvalente par un administré. Il explique qu'il est nécessaire de se positionner sur la réponse à apporter à cette demande qui peut ne pas être unique.

Il propose de fixer un tarif de location mensuelle ou annuelle pour une heure de location hebdomadaire maximum de la salle polyvalente régulièrement.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : Par 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions

- Décide que le Maire et Les adjoints décideront de l'acceptation ou non de la demande selon les disponibilités de la salle et la raison de cette demande (activités durant l'heure de la location)
- Fixe le tarif de location suivant, applicables au 03 Septembre 2021 :
  - o Location régulière de l'ensemble salle polyvalente du 1er septembre au 1er juillet pour une heure de location hebdomadaire :
    - 50€ / mois charges comprises pour une personne de la commune
    - 60€ / mois charges comprises pour une personne extérieure de la commune
  - O Location régulière de l'ensemble salle polyvalente du 1er septembre au 1er juillet pour plusieurs heures de location hebdomadaire :
    - Les montants précédents seront multipliés par le nombre d'heure de location hebdomadaire
  - o Le Nettoyage de l'ensemble polyvalent devra être effectué
  - o Montant de la caution demandée lors de la remise des clés : 800 €
- Le règlement fixé par la délibération n° 17/2020 doit être appliqué



## MAIRIE DE GEYSSANS 280, Rue des Tilleuls 26750 GEYSSANS

Tél: 04 75 02 97 44

Envoyé en préfecture le 03/09/2021 Reçu en préfecture le 03/09/2021

Affiché le 0 3 SEP. 2021



Mail: matrice/ge/southern

Conformément à la Loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des -Départements et des Régions, la présente délibération est exécutoire de plein droit.

A cet effet, le Maire certifie avoir effectué ce jour, sa publication ainsi que sa transmission à Monsieur le Préfet du Département de la Drôme à Valence.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, André MEGE

ORONE TO THE TOTAL OF THE TOTAL